

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juin 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 4078)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 684

présenté par

Mme Dubré-Chirat, rapporteure et M. Boudié, rapporteur

ARTICLE 14 BIS A

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet de supprimer l'article 14 *bis* A, introduit par le Sénat, car l'actuel quantum de peine prévu pour le délit de polygamie est proportionné.